

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	03.10.2018	10h43	18.196	DJSC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Olga Barben

Titre : Neuchâtel participe-t-il au fiasco de l'achat du nouveau Zodiac de la police du lac de Neuchâtel, commandé par le canton de Vaud ?

Contenu :

Nous demandons au Conseil d'État de répondre aux questions suivantes concernant le fiasco de l'acquisition d'un nouveau Zodiac, devant initialement servir au contrôle des plaisanciers et au service de piquet pour l'ensemble du lac de Neuchâtel :

1. Le Conseil d'État était-il, dès 2016, au courant de la situation et de l'absence, depuis janvier 2017, d'une partie des moyens d'intervention de la police sur le lac de Neuchâtel ?
2. Le canton de Neuchâtel a-t-il participé, d'une manière ou d'une autre, à l'achat de ce nouveau Zodiac ?
3. Suite à cette situation, comment sont effectués, depuis le 1^{er} janvier 2017, les contrôles des plaisanciers et le service de piquet sur la partie neuchâteloise du lac ?
4. La situation engendrée par cette situation a-t-elle créé des perturbations et/ou la mise en danger des utilisateurs du lac de Neuchâtel ?
5. Comment le Conseil d'État envisage-t-il la poursuite de la collaboration avec le canton de Vaud, notamment la délégation par convention des différentes missions de sauvetage, qui ne peuvent plus être garanties (volonté initiale qui a présidée à l'acquisition de la vedette de sauvetage) ?

Développement :

Dans le canton de Vaud, l'acquisition d'un Zodiac pour les besoins de la police du lac de Neuchâtel a fait grand bruit et le Grand Conseil vaudois s'est saisi de ce dossier. Selon diverses sources d'informations, le canton de Vaud a reçu en 2014 le mandat – suite à la signature d'une convention avec les cantons de Neuchâtel et de Fribourg – d'acquérir un nouveau Zodiac pour les besoins des interventions de la police sur l'ensemble du lac de Neuchâtel. Ce nouveau bateau devait initialement servir de vedette de sauvetage et d'intervention rapide, elle devait être basée au port d'Yverdon.

Alors même que des sociétés suisses ont soumissionné, c'est une entreprise italienne qui avait à l'époque remporté un marché de l'ordre de 660'000 francs. C'est le département vaudois des infrastructures qui s'était chargé de l'acquisition précitée.

La vedette de sauvetage a été livrée avec plus de 18 mois de retard, cette embarcation est à quai depuis sa réception à la fin de l'année 2016. Le nouveau Zodiac ne répondrait pas aux normes antipollution, ses soudures n'étaient pas conformes et sa coque pas suffisamment résistante, alors que ses installations électriques posaient de sérieux problèmes liés à un effet d'électrolyse. Pour permettre l'homologation de cette vedette, 200'000 francs supplémentaires auraient été dépensés, sans pour autant obtenir la précieuse homologation.

Si a priori cette affaire est celle des vaudois, le canton de Neuchâtel est lié dans cette affaire par convention au canton de Vaud et à celui de Fribourg, alors que la vedette incriminée devait servir pour les contrôles des plaisanciers et le service de piquet sur l'ensemble du lac de Neuchâtel.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Olga Barben

Autres signataires (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :